

NUMERO 33



DECEMBRE 2012

FOREST

Site Internet de la commune : www.forest-cis.fr

Site Internet de la 2c2m : www.2c2m-avesnois.fr

Email : mairie@forest-cis.fr



**2012 : une année qui comptera
dans l'histoire de la commune**

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Depuis plus de dix ans, le Conseil Municipal travaille sur le dossier de la réfection de la Chaussée Brunehaut et de ses accotements. Cet important chantier a pour finalité le renforcement de la sécurité et la mise en valeur de l'environnement.

De multiples réunions ont eu lieu avec les représentants des pouvoirs publics et les élus départementaux. Une étude « Cadre de Vie » a défini les orientations prioritaires des futurs travaux.

Je suis allé à la chasse aux subventions. Sans ces dernières, rien n'était possible. Une dotation importante de 240 000 € a été accordée avec des conditions très strictes : la création de zones pavées et d'espaces plantés.

Le Conseil Général a imposé une bande multi-usages, qu'il a entièrement financée, et qui est réservée aux déplacements des piétons, des cyclistes, ...

Les plans ont été mis à la disposition des riverains lors d'une consultation en mairie et les correctifs demandés ont souvent trouvé un écho favorable.

Les travaux ont commencé en 2011 et se terminent en ce moment avec les plantations. Ils ont occasionné des gênes et vous les avez acceptées avec beaucoup de bienveillance. Je vous renouvelle mes remerciements.

Ces aménagements ont transformé profondément notre village. Nous avons quelquefois perdu nos repères mais au final nous en serons tous bénéficiaires.

Ces travaux importants financés par des subventions, mais aussi par le budget communal, c'est-à-dire par nous tous avec nos impôts, doivent maintenant être utilisés à bon escient et respectés.

Plusieurs riverains ont déjà proposé leur aide pour l'entretien des nouveaux espaces créés devant leur habitation. Bien entendu, j'ai accepté et encouragé ces actes « citoyens ».

Je le rappelle souvent, lors de mes interventions : Forest est une modeste commune de 550 habitants dans laquelle chacun doit faire un petit effort pour le bien de tous...

***Je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille,
une Bonne Année 2013.
Qu'elle vous apporte le Bonheur et la Santé.***

*Maurice Saniez
Maire de Forest*

INFORMATIONS DIVERSES

1. Responsabilités des Adjointes :

- Monsieur **DUBOIS** Denis, 1er Adjoint, est délégué aux TRAVAUX. Il participe à la confection des dossiers. Il suit les divers chantiers. Il réunit la commission des travaux quand il le juge utile (Tél. 03 27 77 38 15).

- Monsieur **KLUR** Didier, 2^{ème} Adjoint, est délégué aux FETES et à la JEUNESSE. Il organise les fêtes et les cérémonies. Il gère le complexe sportif. Il veille à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit. Il organise des rencontres sportives et le parcours du cœur. Il est à l'écoute de la jeunesse (Tél. 03 27 77 40 64).

- Monsieur **FONTAINE** Didier, 3^{ème} Adjoint, est délégué à l'ENVIRONNEMENT. Il veille à la propreté du village : dépôts sur les routes et les trottoirs, haies non taillées réglementairement, chardons non coupés à la date limite, feux à proximité des habitations... Il intervient directement auprès des particuliers pour faire cesser ces nuisances (Tél. 03 27 77 37 95).

- Monsieur **BROXER** Georges, 4^{ème} Adjoint, est délégué aux FINANCES. Il est chargé de préparer le compte administratif et le budget. Il négocie les éventuels emprunts. Il suit l'évolution de la ligne de trésorerie (Tél. 09 54 66 30 51).

2. Secrétariat de mairie : Tél. 03 27 77 41 04 ou 09 51 97 41 04 - Fax 09 56 97 41 04.

- Secrétaire : Melle Hélène SERET.

- Ouverture du secrétariat : lundi après-midi de 13 à 17h ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 à 12 h et de 13 à 17 h (mercredi 16 h) ; le samedi matin de 9 à 12 h (sur rendez-vous).

- En cas d'urgence, contactez Mr SANIEZ. Si le problème concerne la responsabilité d'un Adjoint, contactez ce dernier.

- La mairie sera fermée le samedi 22 décembre. Réouverture le mercredi 2 janvier.

3. Permanences de Mr SANIEZ :

- En principe, Mr SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions).

- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

4. Le complexe sportif :

- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiennes et des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Les personnes intéressées sont priées de prendre un double des clefs en mairie. Le parking est ouvert le matin à 9 heures et fermé le soir à 21 heures (ou dès le coucher du soleil) : son accès est interdit la nuit.

- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.

- *Les jeux de ballons sur la place ou dans les rues sont interdits.*

5. Activités diverses :

- Marche : chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

6. Sites Internet de la commune et de la Communauté de Communes (2c2m) :

(photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, ...)

- Commune : www.forest-cis.fr - email : mairie@forest-cis.fr

- 2c2m : www.2c2m-avesnois.fr - email : infos@2c2m-avesnois.fr

7. Collecte des ordures ménagères :

- Collecte : chaque vendredi matin (à partir de 8 heures).

- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

- Rentrez-les dès que possible (nuisances, dégradations, ...).

8. Gendarmerie :

- Possibilité de joindre à tout moment la gendarmerie de Landrecies ou celle de Bousies par l'intermédiaire de la messagerie électronique, pour toute question ou problème rencontré (tout envoi fera systématiquement l'objet d'une réponse) : cob.landrecies@gendarmerie.interieur.gouv.fr

9. Rappel des différents tarifs appliqués dans la commune :

. *Prix des concessions au cimetière : (+ 25 € de droits d'enregistrement)*

- concession 2 personnes (environ 3 m²) : 80 €

- concession 4 personnes (environ 5 m²) : 130 €

. *Locations :*

- tables : 3 € l'unité

- chaises : 0.50 € l'unité

- salle des fêtes (uniquement pour un vin d'honneur : mariages et associations) : 50 €

. *Divers :*

- fax : 0.50 €

- photocopie noir et blanc : 0.15 €

- photocopie couleur : 0.50 €

REUNION DU 21 MARS 2012

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - BROXER Georges - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - MOREAU Martine - DRUESNE Philippe - LEDIEU Thérèse - RAVERDY René - OBLED Jean-Marie.

Absents et excusés : LEDIEU André - AZAMBRE Monique - VINCENT Marie-Louise (qui a donné procuration à BROXER Georges).

Secrétaire de séance : MOREAU Martine.

Date de la convocation : 13 mars 2012.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Compte administratif 2011 : résultats de l'exercice 2011 :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
	233 724.67 €	299 909.21 €
Résultat final fonctionnement 2011	Excédent de fonctionnement : 66 184.54 €	
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
	671 757.30 €	54 384.09 €
Résultat final investissement 2011	Déficit d'investissement : - 617 373.21 €	

- Le compte administratif 2011 est voté à l'unanimité des membres présents.

2. Compte de gestion 2011 de Mme le Percepteur :

- Il est conforme au compte administratif.

- Le compte de gestion 2011 est voté à l'unanimité des membres.

3. Budget Primitif 2012 :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	450 982.65	299 525.00
Virement section d'investissement		
Résultat de fonctionnement reporté		151 457.65
Total section de Fonctionnement	450 982.65	450 982.65
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	958 069.22	918 734.71
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	101 418.49	
Restes à réaliser N-1		140 753.00
Total section d'Investissement	1 059 487.71	1 059 487.71

- En investissement, il est prévu :

. achat de fenêtres, de portes et matériaux divers : pose effectuée par les services communaux (2 000 Euros).

. reliure de 3 registres d'état civil (1 000 Euros).

. radar préventif implanté Chaussée Brunehaut vers Montay 4 350 Euros (seulement si subvention).

. achat de matériels divers (1 000 Euros).

- Le budget primitif 2012 est voté à l'unanimité des membres présents.

4. Fixation des 3 taux d'imposition :

- Les taux d'imposition de toutes les communes du canton et quelques autres situées à proximité (taux 2011) sont annexés.

	Taxe d'Habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti
<i>toutes les communes du canton</i>			
Forest	11,24	15,24	41,42
Croix Caluyau	10,80	11,73	47,26
Bousies	16,03	15,75	39,33
Fontaine au Bois	18,20	19,23	42,33
Preux au Bois	14,53	16,97	54,76
Landrecies	25,47	27,66	54,50
Maroilles	15,00	18,00	37,00
Le Favril	13,89	13,77	39,99
Prisches	15,55	20,59	41,71
<i>quelques communes voisines</i>			
Montay	16,60	15,09	53,13
Neuvilly	12,72	14,43	45,37
Le Pommereuil	18,31	17,84	39,81
Le Cateau	24,87	23,45	61,74
Solesmes	20,67	19,34	61,84
Poix du Nord	22,79	19,20	58,57
Caudry	19,37	19,51	44,40

- Le Conseil, à la majorité de ses membres, décide de faire évoluer les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti afin que ceux-ci se rapprochent des taux des communes environnantes.
- Le taux de la taxe d'habitation passe à 12,91 et celui du foncier bâti à 16.

5. Subventions diverses :

- Monsieur Daniel Raoult, géomètre du cadastre : 110 €.
- Les Petits Forésiens : 150 €.
- Les Anciens Combattants de Bousies : 50 €.

6. Interruption de l'éclairage public durant l'été :

- En 2010, l'éclairage public a été coupé du 02 juin au 10 août.
- En raison des travaux, l'éclairage public ne sera pas coupé cette année.

7. Renouvellement de la ligne de trésorerie :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour réaliser les travaux d'aménagement du CD 932, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.
- Il présente la proposition de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut qui consiste à mettre à la disposition de la commune une ligne de crédit de trésorerie de deux cents mille Euros (200 000 €) pour une durée de 12 mois, indexée sur l'Euribor (à une semaine), avec une marge de 1.95% et une commission de non-utilisation de 0,50%.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le renouvellement de la ligne de trésorerie.

8. Subvention voyage scolaire :

- Subvention de 30 € par enfant (une seule fois dans la scolarité).
- Classe de neige : Bouret Emeline, Caullery Jean-Michel, Leroy Jordan.
- Séjour en Forêt Noire : Brouette Sophie.
- Le Conseil accepte les subventions demandées.

9. Déjections canines :

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale que des habitants de la commune se plaignent souvent des déjections canines non ramassées par les maîtres.
- Il y aurait lieu de sensibiliser ces propriétaires pour éviter les nuisances.
- Le problème risque de s'accroître avec la réalisation des nouveaux trottoirs le long de la Chaussée Brunehaut.
- Monsieur le Maire propose que la commune fasse l'acquisition de deux bornes de propreté avec distributeurs de sachets afin de sensibiliser les personnes concernées.
- Cette proposition n'est pas acceptée.

10. Changement éventuel du nom de certaines rues :

- Les membres du Conseil Municipal sont invités à réfléchir sur la nouvelle dénomination des rues suivantes : rue dite Jacques Briatte - ruelle Boitiaux - rue dite Jean-Michel Wanecque et rue des Ruelles.

11. Permanences du bureau de vote :

- Le planning est établi.

12. Lettre d'un administré au sujet des travaux en cours :

- Chaque conseiller a reçu une copie de cette lettre.

- Monsieur le Maire a contacté les services du Conseil Général. Un caniveau recevant les eaux de la bande multi-usages sera posé du café à la Ruelle Obled, en limite de propriété.

13. Livre de Forest :

- Réédition à 300 exemplaires (78 €).

- Cet ouvrage est en vente au café Ludo.

14. Questions diverses :

- La commune de Forest est de nouveau éligible « aux trophées de la communication au titre des communes de moins de 2000 habitants » pour la qualité de son information vis-à-vis de la population.

REUNION DU 20 JUIN 2012

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - MOREAU Martine - DRUESNE Philippe - LEDIEU Thérèse - RAVERDY René - OBLED Jean-Marie - LEDIEU André.

Absents et excusés : DUBOIS Denis - KLUR Didier - BROXER Georges - AZAMBRE Monique (qui a donné procuration à MOREAU Martine) - VINCENT Marie - Louise.

Secrétaire de séance : BLOTTEAU René.

Date de la convocation : 12 juin 2012.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Tarifs de la cantine scolaire :

- Tarifs actuels de la cantine scolaire : maternelle : 2.85 € - primaire : 3.05 € - adulte : 3.30 €.

- Les tarifs payés à l'entreprise de restauration sont les suivants : repas primaire/maternelle/adulte : 3.05 €.

- Ce fournisseur a informé la mairie qu'en septembre le prix du repas passera à 3.20 €.

- A cela s'ajoute le prix de l'eau et du pain, soit environ 0.50 € par repas.

- Le coût du personnel de surveillance n'est pas intégré dans le prix de revient.

- A l'unanimité, et conformément au décret 2006-753 du 29 juin 2006, le Conseil Municipal vote les nouveaux tarifs de la restauration scolaire qui seront appliqués à partir du 1^{er} août 2012.

- Nouveaux tarifs :

. maternelle : 3.00 €

. primaire : 3.20 €

. adulte : 3.45 €

2. Droits de chasse :

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les droits de chasse des terres communales (16,0343 ha) sont laissés, à l'année, à la société communale de chasse au prix de 4,57 euros l'hectare.

- Après délibération, le Conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle pour l'année 2012 : 16,0343 ha x 4,57 € = 73.27 euros.

3. Subvention à l'harmonie Municipale de Bousies :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'harmonie Municipale de Bousies a sollicité une subvention.

- Il expose au Conseil que cette association est présente, chaque année, au défilé du 8 mai.

- A l'unanimité, le Conseil vote une subvention de 40 € au titre de l'année 2012.

4. Changement éventuel du nom de certaines rues :

- Les membres du Conseil Municipal étaient invités à réfléchir sur la nouvelle dénomination des rues suivantes : rue dite Jacques Briatte - ruelle Boitiaux - rue dite Jean-Michel Wanecque et rue des Ruelles.

- Après réflexion, le Conseil Municipal décide d'interroger les personnes concernées par ces changements de nom de rues afin de connaître leur avis.

- Plusieurs noms sont proposés pour ces modifications : la « rue des Ruelles » prendrait le nom « rue Abbé Poulet », la rue dite « Jacques Briatte » deviendrait « rue Achille Payen » et la ruelle dite « Jean-Michel Wanecque » s'appellerait « ruelle Saint Roch ». La Ruelle Boitiaux garderait son appellation.

5. Plan communal de sauvegarde :

- La préfecture demande à chaque commune de se doter d'un plan communal de sauvegarde. En effet, il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de

se produire sur le territoire de la commune.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de plan communal de sauvegarde.

6. Acquisition éventuelle d'un ou deux radar(s) pédagogique(s) :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est régulièrement sollicité par des riverains qui se plaignent de la vitesse excessive des usagers de la route sur le CD 932 (Chaussée Brunehaut).

- Des accidents mortels se sont déjà produits et si les choses restent en l'état, de nouveaux drames sont à prévoir.

- Après réflexion, les membres du Conseil Municipal pensent que l'installation de deux cinémomètres, placés à chaque entrée du village, contribuerait à faire prendre conscience aux conducteurs qu'ils doivent réduire leur vitesse.

- Le cinémomètre indicateur de vitesse informe les conducteurs sur leur vitesse sans les sanctionner par des contraventions.

- Les deux radars pédagogiques pourraient être subventionnés au titre des amendes de police au taux de 75%.

- Le devis EITF se monte à : 7 880.50 € H.T. (9 425.08 € T.T.C).

- Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

1. décide la pose de deux cinémomètres à chaque entrée du village sur le CD 932.

2. accepte le devis présenté par l'entreprise E.I.T.F pour un montant HT de 7 880.50 €.

3. sollicite la subvention départementale au titre des amendes de police – répartition 2011 – au taux de 75%, soit 5 910.38 €uros.

- La T.V.A sera également récupérée au titre de cette opération.

7. Bénédiction des chapelles :

- Cette bénédiction se déroulera le samedi 23 juin 2012 à 19 heures 45. Dans un souci de sécurité, il est demandé de limiter le nombre de voitures aux abords de la chapelle bleue et de les stationner le long du chemin du Flaquet. De même, des barrières et des panneaux 30 km/h seront posés. La présence de la gendarmerie de Landrecies a également été sollicitée.

- En fonction des conditions météorologiques, le vin d'honneur se fera à la chapelle Sainte Philomène ou à la salle des fêtes.

8. Voyage scolaire :

- L'école souhaite obtenir une subvention pour aider au financement du voyage de fin d'année qui se déroulera sur les côtes du Nord le 2 juillet 2012.

- Le Comité d'Animation Culturelle versera une subvention de 300 € à la coopérative scolaire.

9. Virements de crédits :

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires :

Budget 2012 – Investissement– Dépenses			
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau budget
Compte 238	+ 1 000	+ 26 000	+ 27 000
Compte 202	+ 49 800	- 26 000	+ 23 800

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires proposées.

10. Travaux :

- Monsieur le Maire fait remarquer aux membres du Conseil que certains riverains entretiennent déjà les bandes herbeuses installées à proximité de leur habitation.

- Le Conseil se dit satisfait de cette démarche citoyenne.

11. Questions diverses :

- Un conseiller fait remarquer que le passage des engins agricoles devient délicat dans la rue de Valenciennes, en particulier lorsque des véhicules sont stationnés de chaque côté de la route.

- Il est rappelé que les branchements eau, assainissement, gaz, électricité, téléphone sont à la charge exclusive du propriétaire lors d'une construction nouvelle.

REUNION DU 12 OCTOBRE 2012

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - BROXER Georges - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - AZAMBRE Monique.

Absents et excusés : LEDIEU Thérèse - OBLED Jean-Marie - DRUESNE Philippe - RAVERDY René - LEDIEU André.

Secrétaire de séance : BROXER Georges.

Date de la convocation : 26 septembre 2012.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Rénovation de la tour ancienne située sur la place de l'église :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ancienne tour féodale vient d'être restaurée grâce à la générosité de M. Léon Henniaux.
- Les travaux de maçonnerie ont été confiés à l'entreprise Cappeliez, la nouvelle porte à l'entreprise Vallez, la charpente et la toiture à l'entreprise Delsarte.
- Le rejointoiment des briques de la tour a entièrement été réalisé par les employés communaux et intercommunaux (Dominique Catillon, Jean-Michel Briatte, Jean-Marie Steen) et Denis Dubois.
- Les indemnités du Maire et des Adjointes ont permis de compléter le budget.

2. Columbarium :

- Les pompes funèbres « Blairon et Denhez » ont fait parvenir un devis pour la pose d'un columbarium.
- Montant du devis : 4 790 HT.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'aucune demande n'est parvenue en mairie pour ce type de sépulture.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil décide de ne pas donner suite, pour le moment, à cette proposition.

3. Point sur les travaux :

- Les travaux du CD 932 sont actuellement terminés. L'entreprise « Terenvi » doit intervenir prochainement pour réaliser les plantations.
- Les montants du marché lors de l'adjudication n'ont pas été dépassés.
- De nombreux administrés se disent satisfaits des nouvelles réalisations.

4. Renforcement EDF du quartier de Richemont :

- Monsieur le Maire est intervenu auprès du SIDEC pour procéder à un nouveau renforcement EDF au quartier de Richemont.
- Une armoire de commande sera posée au sol et permettra ce renforcement ; actuellement celle-ci est fixée sur un poteau.
- Le coût de cette opération se chiffre à 30 000 €. La commune prend en charge 9.3 % de cette somme soit 2 790 €.

5. Réseau d'eau potable :

- Monsieur le Maire est intervenu auprès de Noréade pour augmenter la pression de l'eau potable dans toute la commune.
- Noréade doit procéder à l'installation d'un surpresseur au château d'eau de Croix-Caluyau avant la fin de l'année.

6. Arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion des trois communautés :

- Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'arrêté préfectoral de périmètre relatif au projet de fusion de la communauté de communes du Bavaisis, de la communauté de communes du pays de Mormal et de Maroilles et de la communauté de communes du Quercitain.
- Le périmètre serait définitif à partir du 1^{er} janvier 2013 et la nouvelle intercommunalité serait opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2014.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion des trois communautés.

7. Virements de crédits :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer quelques modifications budgétaires :

Budget 2012 – Investissement–Opération de section			
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau budget
Compte 238	+ 1 000	+ 26 000	+ 27 000
Compte 2315	+ 733 694	- 26 000	+ 707 694

- Ces virements de crédits annulent et remplacent les précédents pris en date du 20 juin 2012.
- Le Conseil Municipal approuve ces modifications.

8. Tarif des photocopies « couleur » et envoi de fax :

- Tarif d'une photocopie « noir et blanc » : 0.15 €.
- Tarif actuel de l'envoi d'un fax : 0.45 €.
- Après délibération, le Conseil Municipal fixe le tarif :
 - . d'une photocopie « couleur » à 0.50 €.
 - . de l'envoi d'un fax : 0.50 €.

9. Subvention au titre des amendes de police :

- Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal avait sollicité l'octroi d'une subvention pour l'implantation de deux radars pédagogiques.
- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'une subvention de 5 910.87 € a été accordée à notre commune pour l'installation de deux radars pédagogiques sur le CD 932.
- Le devis EITF se monte à : 7 880.50 € H.T. (9 425.08 € T.T.C). Il reste donc 1 969.63 € à la charge de la commune. La T.V.A est récupérable.

10. Augmentation du montant de la ligne de trésorerie :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 13 mars 2012, la Caisse d'Épargne a consenti à la commune une ligne de trésorerie interactive de 200 000 € pour une durée de 12 mois, indexée sur l'Euribor (à une semaine), avec une marge de 1.95% et une commission de non-utilisation de 0,50%.
- Monsieur le Maire indique que les versements des différentes subventions obtenues pour l'aménagement du CD 932 sont très longs à obtenir et qu'il est nécessaire de porter le montant de la trésorerie à 250 000 € (taux d'intérêts : 2.06 %).
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter à 250 000 € le montant de la ligne de trésorerie.

11. Expulsion :

- Monsieur le Sous-Préfet a informé la commune qu'un administré a fait l'objet d'une procédure d'expulsion. Celle-ci sera effective le 22 octobre 2012.
- Le Conseil Municipal ne peut pas intervenir. Le nouveau propriétaire doit procéder au remisage du mobilier et des objets personnels en prenant toutes les précautions nécessaires à ce transfert.

REUNION DU 22 NOVEMBRE 2012

Présents : SANIEZ Maurice - DUBOIS Denis - KLUR Didier - FONTAINE Didier - BROXER Georges - BLOTTEAU René - SORIAUX Marie-Pierre - VINCENT Marie-Louise - AZAMBRE Monique - LEDIEU Thérèse - OBLED Jean-Marie - DRUESNE Philippe - RAVERDY René.

Absents et excusés : LEDIEU André - MOREAU Martine.

Secrétaire de séance : RAVERDY René.

Date de la convocation : 13 novembre 2012.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Colis des aînés :

- Ce colis est offert aux Forésien(ne)s et aux Forésiennes de plus de 65 ans et au personnel communal.
- La distribution se fera le vendredi 21 décembre 2012 à 14 heures.
- Valeur du colis 2012 : 15 € commune + 4 € CCAS.

2. Indemnité du Receveur Municipal :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote l'indemnité de conseil allouée à Madame la Perceptrice de Le Quesnoy au taux de 100%, soit 361.08 €.

3. Subvention voyage scolaire :

- Une subvention de 30 € est accordée aux enfants de la commune, une seule fois dans la scolarité.
- Une demande pour la classe de neige du collège du Cateau : Leroy Coline.
- Le Conseil accepte la subvention demandée.

4. Photocopieurs :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie trois propositions commerciales pour le renouvellement du parc copieur (mairie et école).
- Rex-Rotary : 760 € H.T / trimestre.
- Reprothèque : 453.29 € H.T / trimestre.
- Toshiba : 570 € H.T / trimestre.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal choisit la société Reprothèque et demande à Monsieur le Maire de casser le contrat avec Toshiba et d'en établir un nouveau avec la société choisie.

5. Nettoyage des locaux scolaires et cantine :

- La commune ne peut pas prétendre à un nouveau « contrat aidé » cette année. Les « contrats d'avenir » ne seront disponibles qu'au premier trimestre 2013.
- Se pose le problème du remplacement de la dame de service qui sera absente à partir du 4 décembre 2012 pour une durée de 2 mois. Cet intérim pourrait être effectué par une employée de la 2C2M.

6. Budget 2013 : augmentation de la cotisation SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) :

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la cotisation SDIS va augmenter de 15% par rapport à l'année 2012 (2012 : 11 993.26 € - 2013 : 13 792.25 €).
- Le Conseil Municipal déplore cette augmentation importante du service incendie.

7. Accessibilité handicapés :

- Toutes les communes doivent obligatoirement se mettre en conformité avec l'accessibilité des handicapés pour fin décembre 2014.
- Sont concernés les personnes en fauteuil roulant, les non-voyants, les personnes âgées, les poussettes, ...
- La commune a l'obligation d'effectuer « une étude diagnostic » par un cabinet homologué. Coût de l'étude : environ 5 000 € (subvention : 80 %).
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil :
 - . accepte la réalisation d'une étude d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics communaux.
 - . sollicite la subvention FDAN auprès du département.
 - . décide d'inscrire la dépense et la recette au budget primitif 2013.

8. Réunion des communautés de communes (Landrecies, Bavay, le Quesnoy) :

- Monsieur Broxer expose au Conseil la situation actuelle :

Communautés	Nb de communes	Nb d'habitants	Nb actuel de délégués
Le Quercitain	28	24 927	67
Le Bavaisis	15	13 047	33
La 2c2m	10	10 005	21
Totaux	53	47 979	121

- Avant le 31 décembre 2012, les Conseils Municipaux doivent délibérer sur le périmètre de la nouvelle entité.
- Le Préfet prend ensuite un arrêté concernant le périmètre avec effet du 01/01/2013.
- Une réunion des délégués des 3 communautés de communes est prévue le 12/12/2012 à Bavay avec la création de Groupes de travail par spécialité avec désignation d'un rapporteur.
- A partir de janvier 2013, un arrêté de fusion sera pris. Une réflexion sur les compétences et les intérêts communautaires sera alors menée.

9. Restauration de la Tourette :

- Un square sera éventuellement aménagé autour de la tourette.
- Monsieur Denis Dubois est chargé de suivre le dossier.

10. Virements de crédits :

- Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer quelques modifications budgétaires.
- Ces modifications concernent les comptes 6042, 60612, 60621, 60622, 60623, 60632, 616, 61522, 627 et 6232.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote les modifications budgétaires proposées.

11. Demande d'attribution d'un fonds de concours à la 2C2M (120 000 €uros) :

- A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer la demande d'attribution d'un fonds de concours à la 2C2M.

12. Illuminations :

- Les illuminations se feront dans les rues adjacentes et autour de la place comme les années précédentes.
- L'an prochain, deux guirlandes pourraient être installées à chaque entrée du CD 932.

13. Expulsion domiciliaire :

- L'expulsion domiciliaire ne pourra avoir lieu avant le 15 mars 2013 en raison de la « trêve hivernale ».
- Un échange de courriers a eu lieu entre la mairie et la Sous - Préfecture.



Nettoyage de printemps

Chaque année, les services communaux procèdent à un nettoyage des talus et des fossés. L'irresponsabilité et la paresse de quelques-uns rendent ce ramassage obligatoire.



Cérémonie des vœux

Cette sympathique manifestation rassemble toujours bon nombre de Forésiens, d'élus et de personnalités.

Remise des dictionnaires

Tous les ans, à la même époque, les élèves de CM2 de la commune se voient remettre un dictionnaire.



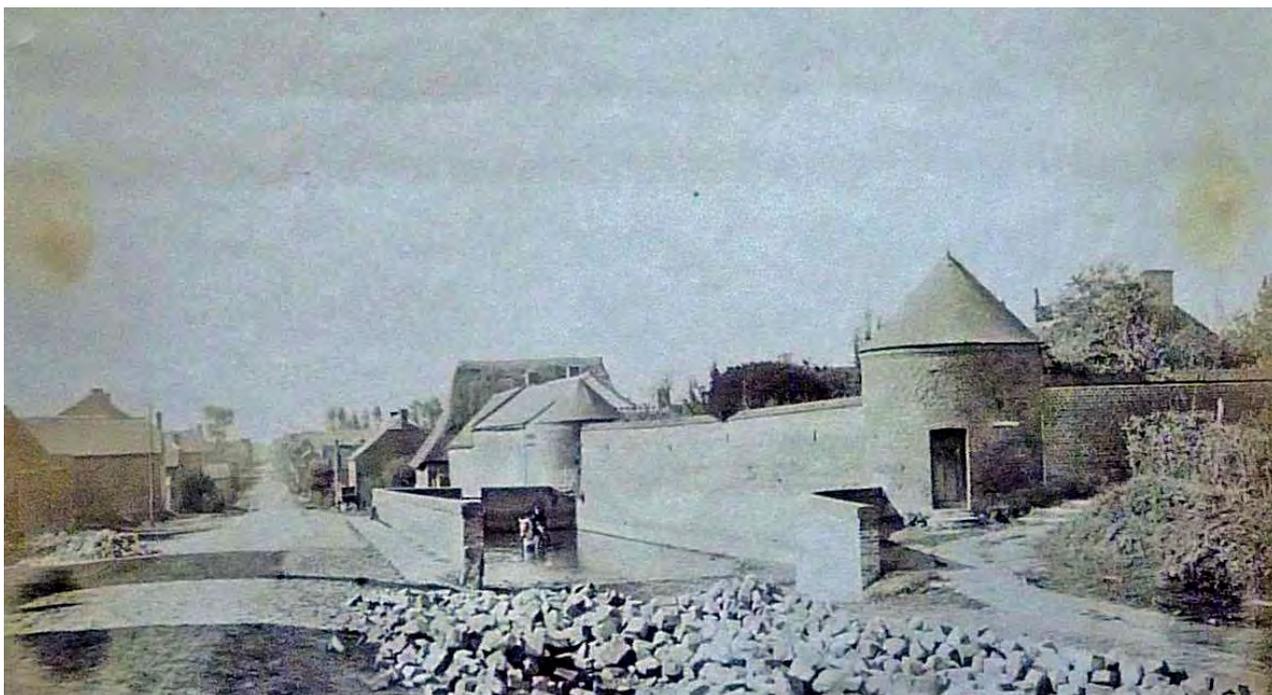
Ecole de Forest - 30 juin



Le 14 juillet

On est en vacances. On s'amuse comme des fous !

La Tourette : dernier vestige du fort de Forest



Historique : Si le village de Forest ne fut pas ruiné sans retour par les troupes incendiaires du duc de Normandie, il le dut probablement à son église. Ce fut, en effet, l'habitude au Moyen-Age, et même dès l'invasion des Normands, d'entourer les églises de fossés et de retranchements. Les désordres d'une époque, dépourvue de toute sécurité sociale, forçaient à en agir ainsi les pauvres populations des campagnes, qui n'avaient ni châteaux, ni forteresses à leur disposition !

L'église de Forest, qui remonte à la fin du XII^e siècle, a dû être aussitôt construite en vue de servir à la protection du village. Son Fort, qui défendait les abords de l'édifice sacré, offrait, au besoin, un

refuge et un rempart à la population. Il se composait d'une enceinte murillée, qui embrassait tout l'ancien cimetière. Il n'en reste que le vieux mur, flanqué de deux tourelles, qui fait face à la chaussée. Celui qui masquait la façade de l'église et qui s'étendait du presbytère jusqu'à la rencontre du cimetière, a été démoli, il y a une cinquantaine d'années. Il était percé de deux portes, l'une près du presbytère, l'autre plus grande, en face du portail de l'église. Primitivement un fossé protégeait l'enceinte fortifiée et un pont-levis donnait accès à l'église, mais tout vestige en a depuis longtemps disparu.

Des souterrains s'étendaient sous la tour et servaient d'abri aux femmes et aux enfants, à l'heure de l'assaut. Un puits creusé dans l'église pourvoyait aux besoins de la population, pendant qu'elle séjournait dans le Fort.

A la première alerte, les habitants abandonnant leurs maisons, se réfugiaient dans le Fort, avec leurs bestiaux et ce qu'ils avaient de plus précieux, et y soutenaient de véritables sièges. Situation touchante ! C'était sous les yeux de leurs épouses et de leurs enfants, sur les tombeaux de leurs ancêtres, près de leurs autels, qu'ils repoussaient les efforts de





l'ennemi. La pensée qu'ils défendaient ce qu'ils avaient de plus cher et de plus sacré exaltait leur courage et leur faisait mépriser les dangers. Parfois les ennemis s'emparaient du Fort dont il fallait les déloger « à grands coups de harquebuzes ». Il arriva même qu'il fut entièrement démoli. Dans ces attaques, plus d'un habitant succombait, tel Antoine Bodechon « occis dans le fort par aucuns soldats du régiment du duc de Wittember ».



Ce Fort eut surtout une réelle importance, pendant les guerres du XVI^e siècle, mais il fut pour la population l'occasion de dures épreuves, ainsi que nous le verrons dans la suite...

Abbé Stéphane Poulet- Histoire de Forest - 1905

La tourette : sa renaissance

Octobre 2012 : Ce témoignage fait suite à « l'Histoire de Forest » de l'Abbé Poulet, curé de cette paroisse en 1905. Dernier vestige des fortifications protégeant l'église de Forest dès le 12^{ème} siècle, la tourette est le symbole du patriotisme et de l'esprit de résistance des habitants, depuis la fondation du village. Elle est le témoin de tous les sacrifices consentis pour la défense de leur commune lors des très nombreux conflits meurtriers qui ont eu lieu au cours des siècles passés.

Le village de Forest a été copieusement bombardé pendant de la 1^{ère} guerre mondiale de 1914-1918.

L'église a été complètement détruite et les bâtiments communaux partiellement touchés. Le monument aux Morts, situé rue du Moulin, témoigne de la violence de ce conflit. Quarante-trois noms de Forésiens « Morts pour la Patrie » sont gravés dans la pierre.



Achille Payen, maire de Forest de 1896 à 1918, fit preuve d'un patriotisme peu commun. Il décéda 2 mois avant l'armistice, le 8 septembre 1918, des suites de tortures morales et physiques infligées par l'ennemi. Il fut un grand résistant avant ceux de 1939-1945. Son héroïsme justifia l'attribution de la Croix de Guerre à la commune de Forest en 1920.

Témoin du passé glorieux de la commune, mais victime des ans, des intempéries et d'un certain laisser-aller, la tourette faillit disparaître. Décapitée par un ouragan en 1978, la muraille fut partiellement détruite. La tourette fut sauvée de l'anéantissement et du désastre définitif par l'intervention de la municipalité et de son maire Maurice Saniez en 1997. Le travail délicat de consolidation, qui a demandé plusieurs mois, a été réalisé par Jean-Michel Briatte.

En 2012, cette tourette fut restaurée grâce à la volonté et la générosité de Léon Henniaux. Ce dernier, né à Forest le 5 avril 1915, fut résistant au mouvement OCM du réseau BOA. Arrêté et torturé





par la gestapo puis déporté dans les camps de concentration, il fut libéré par les Américains en 1945.

Les travaux ont été entrepris en juillet 2012 et terminés en octobre de la même année. Ils ont bénéficié d'une main-d'œuvre locale compétente :
maçonnerie : Philippe Cappeliez - charpente et toiture : Philippe et Gaspard Delsarte - menuiserie :

Pierre-Marie Vallez - finitions : l'équipe municipale (Denis Dubois, adjoint, Dominique Catillon, Jean-Marie Steen et Jean-Michel Briatte).

Les travaux ont été coordonnés par Léon Henniaux et Maurice Saniez.



La mise en sécurité et l'amélioration du cadre de vie

Suite à une étude « cadre de vie », des travaux importants ont été réalisés sur toute la traversée du village (1200 m). Une partie de la chaussée a été décaissée (200 m). Les réseaux ERDF, France Telecom et éclairage public ont été enfouis. Une partie du réseau d'eau potable a été redimensionnée. Une bouche incendie supplémentaire a vu le jour. De nouveaux candélabres ont été posés. Les trottoirs ont été refaits (2400 m). Des places de stationnement pour véhicules légers ont été aménagées. Les caniveaux ont été réalisés en grès. L'entrée du village (vers Montay) a été particulièrement soignée (chemin piétonnier). Le Conseil Général a réalisé une « bande multi-usages » qui permettra, en toute sécurité, la libre circulation des piétons, des cyclistes, des poussettes, des personnes handicapées, malvoyantes ou âgées. Des plantations viendront égayer l'ensemble.



ETAT CIVIL 2012

Décès :

FONTAINE BLANCHARD Bertha	82 ans	le 25 12 2011
KLUR RAVERDY Marie	92 ans	le 02 03 2012
LASNE CASTELLA Virginie	89 ans	le 11 03 2012
BRIATTE BERTRAND Gilberte	83 ans	le 27 07 2012
CAUDMONT Zénon	88 ans	le 29 09 2012
LEBLOND BRIATTE Madeleine	82 ans	le 18 11 2012

Naissances :

THURETTE Louison	le 15 03 2012
FOURNIER Kylvian	le 26 03 2012
JOLY Awen	le 25 04 2012
DEBUT Alizée	le 10 06 2012
ROCQ GROCHLA Zoé	le 06 07 2012
LENCLUD Louis	le 16 11 2012
ELIAS Léon	le 20 11 2012

Mariage :

STEEN Jean-Marie et MORFOUESSE Cécilia	le 30 06 2012
--	---------------



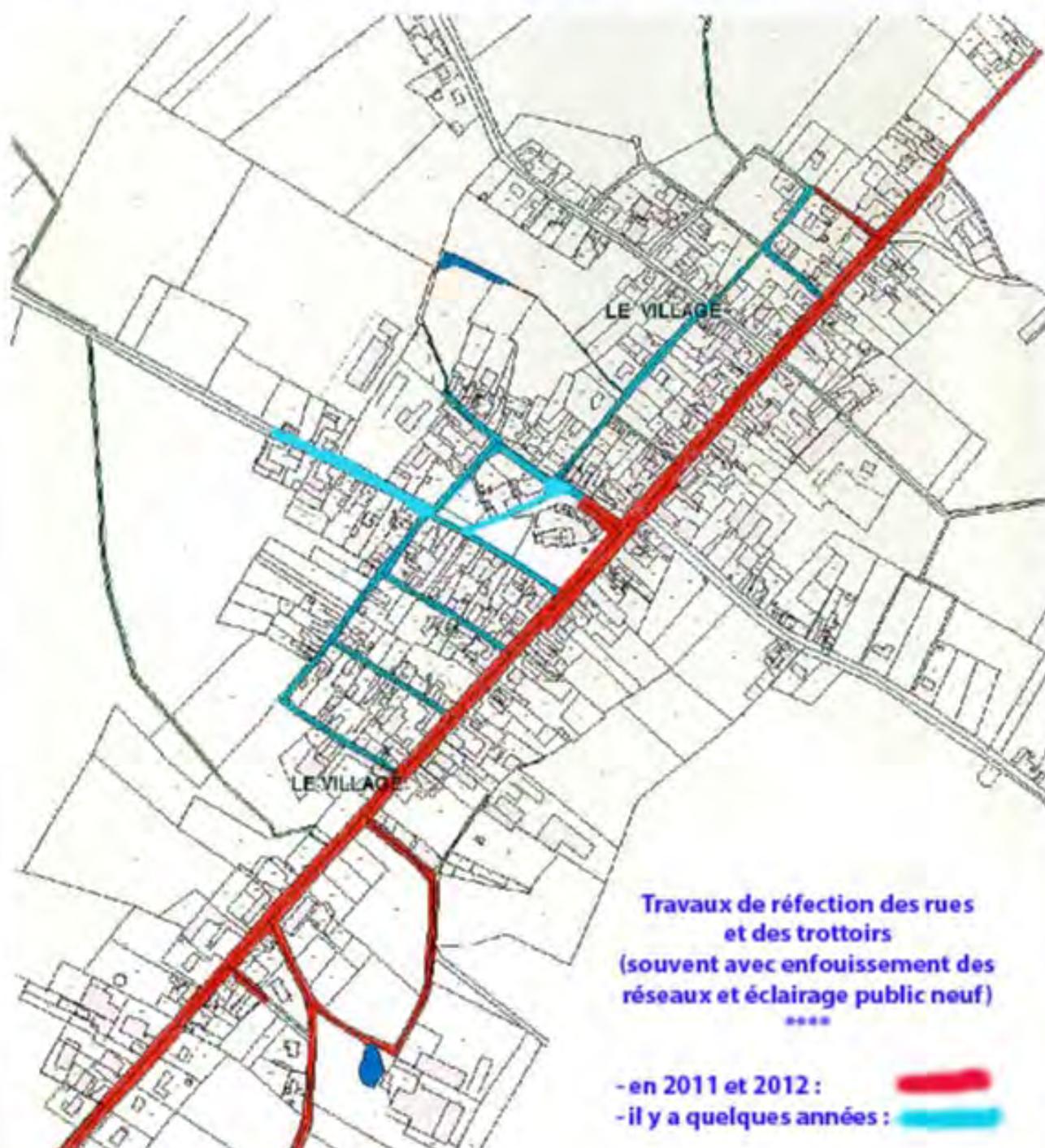
Mme et M. STEEN-MORFOUESSE

*Le présent Bulletin Municipal
a été écrit et réalisé par le Maire.
Il a été photocopié et assemblé
en Mairie et tiré à 250 exemplaires.*

Samedi 7 juillet 2012, le Maire a procédé à l'Initiation Républicaine du jeune Awen JOLY, né le 25 avril 2012 à Le Cateau-Cambrésis. M. et Mme JOLY-DEMATTE, demeurant rue des Innocents, ont présenté leur fils Awen en mairie. Ils ont choisi pour marraines Melle Mathilde DEMATTE et Melle Ludivine LABIOUSE.

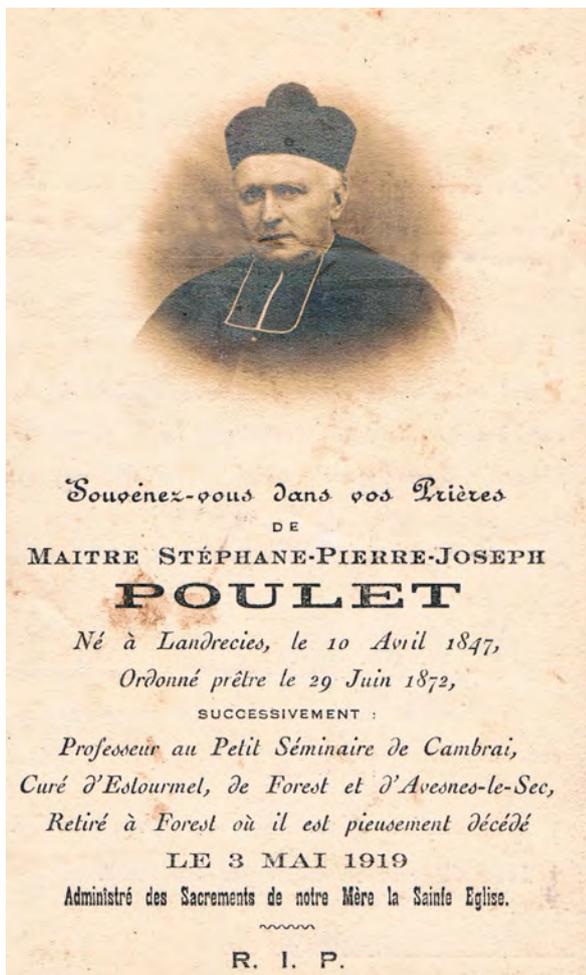


La commune se modernise : le cadre de vie s'améliore et la sécurité se renforce



Précédemment, d'autres travaux importants avaient été réalisés :

- hameau d'Ovillers : assainissement, trottoirs, plantations (en collaboration avec la commune de Solesmes).
- rue d'Amerval et hameau de la Croisette : assainissement, bordurage, gaz en agglomération.
- rues de Valenciennes et Lacomblez : assainissement, gaz, bordurage.
- ruelle du Bois : assainissement, gaz, bordurage.
- rue du Moulin : bordurage, gaz.
- rue de Landrecies : réfection complète, curage du ruisseau Cambrésis et des fossés.
- rue de Richemont : assainissement, gaz, trottoirs, réfection complète jusqu'au terrain de sports puis réfections ponctuelles.



Abbé Stéphane Poulet

Curé de Forest et de Croix-Caluyau.
L'abbé Poulet a écrit, en 1905,
« l'Histoire de Forest ».

Cet ouvrage de 597 pages a été primé
lors de sa parution.

Il n'existait plus, à ce jour, que
quelques exemplaires.

En collaboration avec les Editions « le
Livre d'Histoire Lorisso », la commune
vient de faire rééditer cette œuvre à 300
exemplaires numérotés.

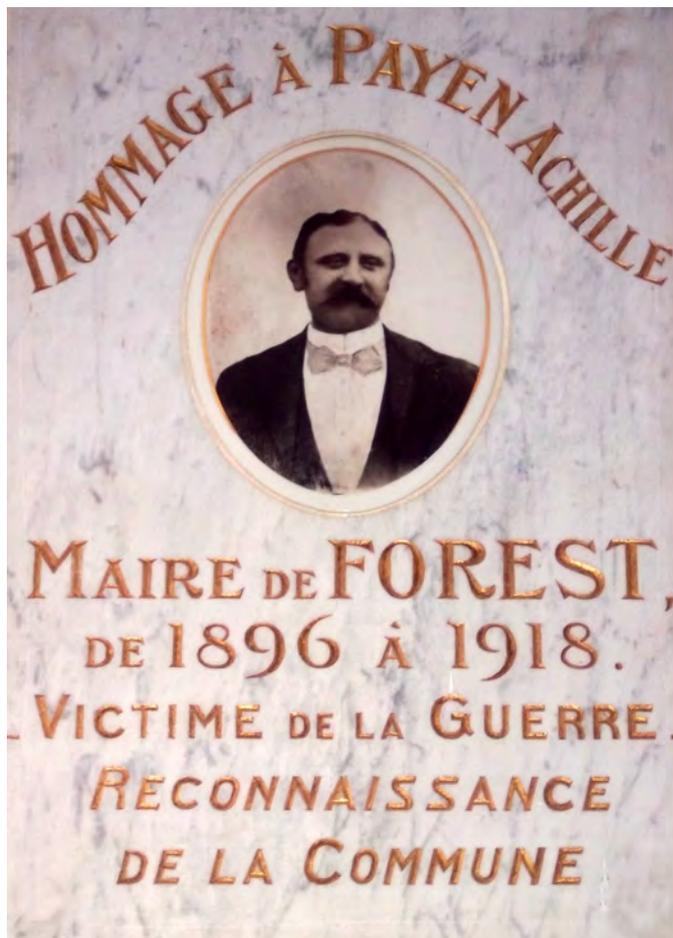
Le prix est de 78 €uros.

Il est en vente au café Ludo à Forest.

Achille Payen

Maire de Forest de 1896 à 1918.
Plusieurs fois emprisonné pour
non-exécution des ordres de
l'ennemi, il réussit notamment à
empêcher toutes déportations
d'hommes et de femmes et
ravitailla toute la guerre des
fugitifs au risque de sa vie.

Poursuivi par la haine des
officiers allemands pour son
attitude franchement patriotique,
il a subi publiquement toutes les
vexations et humiliations. Toutes
ces tortures physiques et
morales eurent raison de sa forte
constitution et le 8 septembre
1918, il mourut à l'âge de 55
ans.



RAPPEL

- **Le ramassage des ordures ménagères** a lieu le vendredi à partir de 8 heures (souvent, le camion ne passe pas avant midi), il est donc inutile de sortir les poubelles la veille. De même, il est recommandé de les rentrer rapidement pour des raisons de sécurité et de propreté du village.
- **Les feux domestiques.** On ne devrait plus être confronté à ces nuisances car la déchetterie est gratuite. Il n'est pas permis d'allumer de feu à proximité des habitations (plus de 100 mètres). Les fumées incommodent le voisinage et sont néfastes pour les personnes atteintes d'asthme ... mais aussi pour le linge qui sèche.
- Certains agriculteurs acceptent que les particuliers brûlent des déchets végétaux sur des champs suffisamment éloignés du village et débarrassés de leurs récoltes à condition de rendre le terrain propre.
- Les papiers, les cartons doivent être placés dans le bon compartiment de la poubelle. Ils seront revendus et recyclés (ne les brûlez jamais).
- La destruction par le feu des matières plastiques et des polystyrènes est punie sévèrement.
- **Nous sommes souvent alertés par le bruit des tondeuses, des tronçonneuses le dimanche.** Là aussi, c'est une question de bon sens ! Ces travaux ne doivent pas se faire le dimanche ou très exceptionnellement (s'il a fait mauvais temps ou si on n'a pas pu faire autrement).
- **Les fêtes du samedi soir :** Imaginons que chaque famille organise « la sienne », cela ferait 230 fêtes dans l'année. Prévenir les voisins adoucit la nuisance. Mais à partir de 11 heures, c'est du tapage nocturne...

Les arrêtés en vigueur

- **L'échardonnage :** En général, cela ne pose plus de problème.
- **Les haies** ne doivent pas dépasser 0.50 mètre de l'axe, ne pas empiéter sur le domaine public et être maintenues à moins de 2 mètres de hauteur. La taille est annuelle. Si ces obligations ne sont pas prises en compte, l'**Adjoint** responsable interviendra et en cas de mauvaise volonté, les services de gendarmerie verbaliseront.
- **Le stationnement des « véhicules de plus de 3.5 tonnes ».** Pour des raisons de sécurité (le libre passage des piétons, la visibilité des riverains quittant leur domicile) et de protection des trottoirs (revêtement fragile, canalisations d'eau, de gaz et d'assainissement), le stationnement des « véhicules lourds » est interdit sur les trottoirs et la bande multi-usages de la Chaussée Brunehaut. La commune a un accord avec Bousies qui accepte le stationnement de ces véhicules sur le parking près de la salle des fêtes.
- **Jeux de ballon sur les places :** La commune dispose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Pour des raisons de sécurité, les jeux de ballon sont interdits sur les places de l'Eglise et de l'Abreuvoir.



Réglementation de l'affichage et de la publicité sur le territoire de la commune :

Un arrêté d'affichage a été pris en date du 14 octobre 2011. Il interdit l'affichage sauvage, en particulier sur les panneaux de signalisation et les candélabres. Après autorisation municipale, il pourra être autorisé ponctuellement à condition de ne pas entraver la circulation des usagers de la route et des piétons. Il sera placé uniquement sur chevalet amovible.

La Chapelle bleue (rue du Moulin)

Ces petites chapelles bleues, appelées quelquefois, oratoires ou bornes-chapelles sont environ 700 dans l'Avesnois dont 53 dans le



canton de Landrecies. On les construisait surtout par conviction religieuse, mais aussi en mémoire d'un disparu, d'un vœu qui s'était réalisé ... ou encore pour affirmer sa position sociale. On les rencontre un peu partout : dans les jardins, dans les champs, contre un mur (elle s'appelle alors niche).

Mais le plus souvent, on les trouve au bord d'un chemin, près d'un carrefour : facilité pour amener les matériaux (en pierre bleue), pour indiquer un lieu et surtout pour qu'on la voie ! Elles sont cylindriques ou carrées. On les date du 18^e siècle. Beaucoup ont disparu, certaines sont oubliées et envahies par les ronces.



La « chapelle bleue » de Forest, située rue du Moulin, est typique : de forme cylindrique, en pierre bleue, au bord d'une route, à proximité d'un carrefour, érigée vers 1750 par une ancienne famille honorable de la commune qui a donné beaucoup de mayeurs et d'échevins (la famille Lefèvre). On peut lire difficilement l'inscription d'origine : « érigée par les héritiers de Rosalie et Cécile Lefèvre, sa sœur, en l'honneur de Notre-Dame de Bonsecours ».

Puis un jour, cette « chapelette », comme la nommait l'Abbé Poulet, dans sa monographie, en



1905, s'est écroulée. La commune a eu la présence d'esprit de rassembler le tas de pierres et de le mettre en sécurité. Cela faisait déjà plusieurs années que le Conseil Municipal envisageait de la restaurer. Et il y a quelques mois, un ancien Forésien a proposé son aide financière.

Rapidement, le petit monument fut remis à sa place. La commune a fait aménager un accès pour faciliter le va-et-vient des promeneurs.

Remerciements : M. l'Abbé Duhaubois



(bénédiction), M. Edouard Jacquemin, directeur de l'entreprise Descamps (construction du passage, bénévolement), M. Philippe Cappeliez (reconstruction), M. Elias (finition) et M. Léon Henniaux, notre généreux donateur.



La Chapelle Ste-Croix ou Ste Philomène (rue de Valenciennes)

Cette chapelle fut édifée en 1714, sur le canton de Rouge-Croix, qui est encore aujourd'hui le nom de cette partie du territoire. On ignore par contre le



nom du fondateur. A l'origine, elle fut dédiée à Ste-Croix. Il est fort possible que la croix qui était rouge à l'époque ait donné son nom à ce lieu-dit. Cette chapelle était fréquemment utilisée, en particulier lors des neuvaines : on se regroupait par « neuf ». De même, les paroissiens s'y rendaient chaque année le 2^e jour des Rogations.

Au fil des années, elle tomba en ruines. Elle fut reconstruite une première fois en 1843 avec la participation financière de « La Fabrique » (53 Francs à l'époque). On pense que ce fut à l'initiative de François Soufflet et de Marguerite Wattremez ... des notables de l'époque.

Vers la fin du 19^e siècle, on ajouta, d'après l'abbé Poulet, une statue de Ste Philomène, en bois doré, d'un effet assez disgracieux. Et depuis cette chapelle, peu à peu, est devenue chapelle Ste Philomène.

A la fin du siècle dernier, cette chapelle présentait de nouveaux signes de vieillesse et une restauration complète fut entreprise par une association locale, ESVH, entre 1977 et 1981.

L'équipe, qui s'est attelée au chantier, a reconstitué le fronton en retrouvant les méthodes originelles de travail pour les respecter dans un souci

d'authenticité et de sincérité, remonté la voûte qui ferme le mur pignon, refait la charpente en chêne massif, couvert la toiture, fabriqué la porte et posé le blindage.

L'ensemble a demandé 9 000 Francs (environ 1 350 €), 330 tonnes de terre, 36 tonnes de béton et 2000 pavés posés à la main...

Une recherche d'archives et de témoignages, d'enquêtes auprès des anciens, a permis de renouer avec une tradition ancestrale attachée à cet ancien lieu de culte.

Cette chapelle rénovée a été inaugurée en 1982 par M. Jack Lang, alors Ministre de la Culture. Un prix au titre de la « conservation des monuments historiques » fut également décerné à l'association.

Cette chapelle blindée fut fermée pendant de longues années, suite à la destruction de la serrure et de la perte des clefs.



Elle vient d'être rouverte et sera remise à la disposition du culte et des Forésiens.

Remerciements : les membres de l'association, dont certains sont présents aujourd'hui.

Discours de M. Saniez, Maire de Forest, le 23 juin 2012, lors de la bénédiction des 2 chapelles.





Le 8 mai : journée du souvenir

Chaque année, lors de la commémoration du 8 mai, les communes de Bousies, Croix et Forest se rassemblent. Un lâcher de pigeons a rehaussé cette cérémonie. Merci à Mme et M. Lécuyer.





Le Conseiller Général et le Maire félicitent Paulette Barbieux et Gabriel Henniaux



Pendant les discours et en fin de journée ...



Les petits nouveaux : Fernand Dulieu, André Lefaux, Marie-José et Bertrand Grochla



Le repas amical de novembre aux Crêtes Rouges : une journée bien agréable que nous passons ensemble.



Le Comité d'Animation Culturelle

Président : SANIEZ Maurice, **Vice-président** : DUBOIS Denis, **Secrétaire** : VINCENT Marie-Louise, **Trésorier** : KLUR Didier, **Trésorier-adjoint** : FONTAINE Didier.
Membres : MARIN Jean-Maurice, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, BLOTTEAU René, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, MOREAU Martine, CATILLON Dominique, BROXER Georges, BARRE Patrice, RAVERDY René, SERET Hélène, KLUR Jérémy, BRIATTE Jean-Michel.

Calendrier prévisionnel des manifestations en 2013

Dimanche 6 janvier : 11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux.
Diaporama des photos prises cette année.
Toute la population est invitée.

Dimanche 7 avril : Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.

Mercredi 08 mai : Commémoration de l'Armistice de 1945.
avec les communes de Croix et de Bousies.

Samedi 15 juin : 20^e Brocante enfants (emplacements gratuits).

Dimanche 16 juin : Ducasse : attractions foraines.

Samedi 13 juillet : Barbecue dansant.

Dimanche 14 juillet : 7 H 30 : matinée cyclo - VTT - marche.
Jeux traditionnels - tombola gratuite.

Dimanche 8 septembre : 30^e Brocante.

Lundi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918.

Dimanche 17 novembre : 25^e repas amical avec les Aînés.

Fin décembre : Fête de Noël à l'école :
- jouets (ou livres) offerts par le CCAS.
- friandises offertes par la Commune.
- spectacle proposé par le Comité.





Une 29e brocante particulièrement réussie. Cette année, le soleil était de la partie. Cette grande manifestation régionale est attendue par les connaisseurs. Ce succès rejaillit sur l'ensemble du village. Pour les commerçants, c'est une bonne journée. Il faut remercier tous ceux et toutes celles qui participent à cette réussite, en particulier les membres du Comité d'Animation Culturelle, les Forésiens qui acceptent de laisser leur véhicule au garage et certains agriculteurs qui mettent à notre disposition une prairie ou un champ qu'ils aménagent pour la circonstance. Merci à tous.

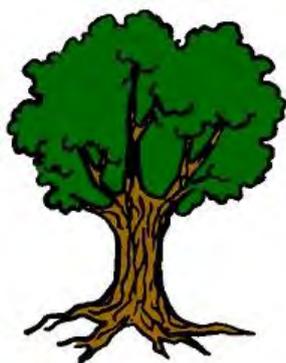


Fin juin, les grandes vacances ne sont plus très loin. C'est la fête à l'école du village. Les élèves terminent l'année scolaire en chantant et en dansant devant les parents attentifs.



Gagnera ... gagnera pas, cela n'a pas beaucoup d'importance ! La tombola a toujours beaucoup de succès. Ce n'est pas le cas pour les jeux du 14 juillet qui ont été annulés pour la 3e année consécutive à cause des orages.

Commande « Plantons le décor »



Coordonnée par Espaces Naturels Régionaux et relayée sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, l'opération «Plantons le décor» permet aux particuliers, agriculteurs, associations et collectivités de se procurer des arbres et arbustes de notre région,

mais aussi des arbres fruitiers, des plantes grimpantes et des mélanges fleuris. Vous y trouverez entre autres 56 variétés fruitières anciennes de l'Avesnois et des mélanges fleuris spécifiquement créés pour favoriser l'accueil des papillons dans vos jardins.

Les bons de commande sont disponibles à la mairie, à la Maison du Parc (Grange Dîmière de Maroilles) et sont téléchargeables sur les sites :

www.parc-naturel-avesnois.fr

www.plantonsledecor.fr

Attention, les commandes de printemps doivent parvenir avant le 6 février 2013.

Bien vivre chez soi dans un logement adapté et accessible

Propriétaires, locataires, vous souhaitez :

- . Aménager et rendre accessible votre logement
- . Réaliser des travaux de maintien à domicile
- . Préparer votre retour à domicile après une hospitalisation

Le PACT vous aide à rester autonome dans votre logement !



Un habitat adapté, condition du maintien à domicile.

La vieillesse, la maladie ou les accidents de la vie réduisent parfois l'autonomie. Le PACT accompagne les personnes, et leur famille, dans l'adaptation de leur logement afin de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile. Chaque situation implique une approche globale et personnalisée permettant de proposer des solutions d'habitat adaptées aux besoins.

Le PACT vous propose une assistance en 3 étapes

1. Des diagnostics pour vous aider à élaborer votre projet.

Lors d'une visite à domicile, un technicien spécialisé, accompagné si besoin d'un ergothérapeute, évalue les possibilités qu'offre votre logement, et :

- . analyse la cohérence des aménagements projetés ;
- . élabore et précise le projet avec vous et, si nécessaire, réalise un croquis d'aménagement ;
- . préconise et hiérarchise les travaux à entreprendre en fonction de vos besoins ;
- . estime le coût des travaux.

2. Des conseils sur les démarches administratives et des informations sur les financements disponibles pour concrétiser votre projet.

Le PACT vous accompagne dans toutes les démarches pour la mise en œuvre de votre projet. Son équipe vous apporte :

- . toute l'information utile sur les sources de financement que vous pouvez mobiliser (subventions ou prêts à taux préférentiel) ;
- . des conseils sur les aspects administratifs, réglementaires et juridiques de votre projet ;

3. Une assistance lors de la réalisation de vos travaux.

Le PACT peut vous proposer un accompagnement technique qui vous soulage, partiellement ou totalement, de la réalisation du projet :

- . mobilisation de financements et montage des dossiers de demande de subvention ;
- . vérification des devis et validation des factures ;
- . accompagnement, si besoin, dans l'utilisation des équipements installés.

CAL PACT AVESNOIS

12 rue de la Croix - BP 119 - 59602

MAUBEUGE Cedex

Tél. 03 27 69 70 69 - Fax. 03 27 69 70 93

Courriel : vallotas@groupe-sai.fr

www.pact-habitat.org

Quelques conseils pour économiser l'eau



. Maintenez le robinet fermé quand vous vous brossez les dents ou lavez la vaisselle...
. Utilisez des petits équipements, comme un économiseur d'eau (entre 2 et 4 € à l'achat). Placés sur les robinets, ils réduisent le débit tout en gardant la même pression d'eau.

. Pour votre douche (mieux qu'un bain !) : équipez-vous d'un robinet de douche thermostatique ou équipez-vous d'un réducteur de débit pour un pommeau classique.

. Pour votre chasse d'eau, équipez-vous d'un dispositif à double commande.

. Pour l'achat d'électroménager (lave-linge et lave-vaisselle), vérifiez bien qu'une étiquette "énergie" figure sur l'appareil. Celle-ci indique sa consommation moyenne.

. Préférez le soir pour l'arrosage des plantes : la nuit favorise le maintien de l'humidité dans les sols.

. Dans le jardin, réutilisez l'eau de pluie pour l'arrosage.

Conseils donnés par www.noreade.fr

Projet pour une association « aéromodélisme »

M. David Da Silva, demeurant 8 rue des Innocents à Forest, passionné d'aéromodélisme, envisage la création d'une association, ayant pour finalité la pratique de ce divertissement.



Les communes de Croix-Caluyau et Bousies seront contactées.

Les personnes intéressées peuvent joindre M. Da Silva au 06.12.38.93.09 ou par email davidd5245@gmail.com

A Forest, l'information circule



Depuis mon élection, en 1983, j'ai souhaité que les Administrés soient tenus informés des décisions prises par les élus.

En décembre, chaque foyer reçoit le bulletin municipal qui détaille les principales étapes de la vie communale (délibérations, fêtes, école, ...).

Depuis plusieurs années, j'ai créé le site internet de la commune qui est régulièrement mis à jour. Il reprend l'état civil, les délibérations et l'histoire du village.

www.forest-cis.fr

De même, j'ai conçu le site internet de la 2c2m et revu la conception de la revue de la Communauté de Communes, en tant que Président de la commission « communication ».

www.2c2m-avesnois.fr

Depuis cette année, les Forésiens qui le souhaitent reçoivent, en priorité, certains documents : réunions du conseil, bulletin municipal, revue de la 2c2m, arrêtés municipaux ou départementaux (chasse par exemple). A ce jour, nous avons recueilli une centaine d'adresses mail. Vous pouvez nous communiquer la vôtre, si ce n'est pas encore fait.

Les intoxications au monoxyde carbone

L'intoxication au monoxyde de carbone cause plus de cent décès chaque année en France.

Ce gaz provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion. Il est difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.

Comment l'éviter ?

- Faites contrôler vos installations avant l'hiver par un professionnel.

- Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, surtout en hiver.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

- Evacuez au plus vite les locaux.

- Appelez les secours : 18 (pompiers), 15 (SAMU), 112 (avec un téléphone portable).

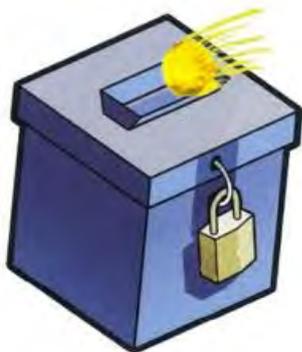
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.

- Aérez immédiatement les locaux.



Elections dans les TPE : un nouveau droit pour plus de 4,5 millions de salariés

Du 28 novembre au 12 décembre 2012, les salariés des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et les employés à domicile sont appelés à voter, pour la première fois, pour le syndicat qui les représentera. Plus de 4,5 millions de salariés sont concernés par ce nouveau droit, dont plus de 226 000 dans le Nord-Pas-de-Calais.



Cette élection s'inscrit dans le cadre de la réforme de la représentativité syndicale issue de la loi du 20 août 2008, et permettra ainsi aux salariés dépourvus de représentants du personnel de participer à la mesure de l'audience des organisations syndicales défendant leurs intérêts tant au niveau national et interprofessionnel, qu'au niveau des branches professionnelles.

Grâce à ce scrutin, les salariés des TPE et les employés à domicile pourront donner plus de poids au syndicat de leur choix et à son programme afin qu'il participe à l'élaboration des conventions collectives (temps de travail, rémunération, formation, congés...), à la gestion de nombreux organismes (sécurité sociale, assurance chômage et organismes paritaires), aux concertations et négociations nationales avec l'Etat sur les grandes réformes sociales.

Les salariés inscrits sur les listes électorales du scrutin ont déjà reçu ou vont prochainement recevoir par courrier le matériel de vote qui leur permettra de choisir parmi les 21 candidatures en fonction de leur collège d'appartenance (cadre ou non cadre) et de leur branche professionnelle. Ils pourront voter à leur convenance par correspondance ou par internet en se connectant sur le site : www.electiontpe.travail.gouv.fr

Toutes les informations utiles sur ces élections (notamment la liste des syndicats candidats, leurs programmes, les modalités pratiques du vote...) sont disponibles sur le site internet à l'adresse indiquée ci-dessus.

Protégez votre domicile

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes).

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage.

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité (même si des cartes professionnelles vous sont présentées).

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, cartes de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Photographiez et notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de valeur.

En cas d'absence durable

Avisez vos voisins et faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin et créez l'illusion d'une présence.

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés.

Avant l'arrivée de la gendarmerie, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur.



Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés. Visitez le site de la gendarmerie : <http://sitesurete.maires59.fr>



Les trottoirs de Forest : avant et après leur réfection

